

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 15 octobre 2018
Séance du 1^{er} octobre 2018

5 Budget primitif 2018 - décision modificative n°2

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : M. MONTES | 1 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : | 0 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Il vous est proposé de modifier le budget primitif 2018 par l'adoption d'une décision modificative qui représente 177 340,00 € de crédits nouveaux en section de fonctionnement et 1 369 500,00 € de crédits nouveaux en section d'investissement.

Le projet soumis à l'adoption du conseil municipal est le suivant :

Recettes de fonctionnement		Total budgété	DM	Après DM
GM-314-74718	Autres participations d'État	100 000,00	22 278,00	967 062,00
GM-RESIDENCE-314-7472	Participation Région	11 000,00	6 000,00	29 290,00
AA-01-7411	Dotations forfaitaire	6 455 000,00	73 216,00	6 528 216,00
AA-01-74123	Dotation de solidarité urbaine	13 018 216,00	212 122,00	13 230 338,00
AA-01-74127	Dotation nationale de péréquation	1 250 000,00	-136 276,00	1 113 724,00
Total chapitre 74			177 340,00	
			177 340,00	
Dépenses de fonctionnement		Total budgété	DM	Après DM
AA-020-6226	Honoraires	50 000,00	32 833,80	82 833,80
AA-020-611	Contrats de prestations de services	13 121,00	20 000,00	33 121,00
AF-251-60636	Vêtements de travail	22 900,00	20 000,00	42 900,00
GM-314-6042	Achats de prestations de services	31 525,49	17 978,00	49 503,49
GM-314-6282	Frais de gardiennage	11 268,35	4 300,00	15 568,35
GM-RESIDENCE-314-60632	Fournitures de petits équipements	450,00	500,00	950,00
GM-RESIDENCE-314-6358	Autres droits	0,00	5 500,00	5 500,00
RI-Commémorations1418-04-611	Contrats de prestations de services	1 000,00	1 200,00	2 200,00
Total chapitre 011			102 311,80	
RI-RIJ-04-6532	frais de mission	1 200,00	-1 200,00	0,00
AA-01-6541	Créances admises en non-valeur	265 000,00	9 500,00	274 500,00
Total chapitre 65			8 300,00	
AA-01-023	Virement à la section d'investissement	6 702 572,70	66 728,20	6 769 300,90
Total chapitre 023			66 728,20	
			177 340,00	

maintenant !

Dépenses d'investissement		Total budgété	DM	Après DM
AA-01-1641	Emprunts	3 660 056,18	500 000,00	4 160 056,18
Total chapitre 16			500 000,00	
UR-0009-824-2138	Autres constructions	889 457,86	366 500,00	1 255 957,86
UR-1107-251-2138	Autres constructions	0,00	503 000,00	503 000,00
Total chapitre 21			869 500,00	
			1 369 500,00	
Recettes d'investissement		Total budgété	DM	Après DM
AA-01-021	Virement depuis la section de fonctionnement	6 702 572,70	66 728,20	6 769 300,90
Total chapitre 021			66 728,20	
UR-0009-810-024	Produits des cessions d'immobilisations	893 446,00	-46 646,00	846 800,00
Total chapitre 024			-46 646,00	
AA-01-10222	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	3 663 800,32	-171 065,20	3 479 292,04
Total chapitre 10			-171 065,20	
AA-01-1641	Emprunts	3 600 000,00	-100 000,00	3 500 000,00
Total chapitre 16			-100 000,00	
AA-822-1342	Amendes de police	450 000,00	-139 477,00	310 523,00
BA-0712-213-1323	Subventions d'investissement	0,00	1 759 960,00	1 759 960,00
Total chapitre 13			1 620 483,00	
			1 369 500,00	

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, et L 2312-1 et suivants,
Vu le budget primitif 2018,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 1^{er} octobre 2018,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 24

Contre : 5

Abstention : 9

■ Décide à la majorité :

Article unique : d'adopter la décision modificative n°2 du budget primitif 2018.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **1 6 OCT. 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 18/10/18

et publication ou notification le 18/10/18

affiché le 16/10/18

CREIL, le 18/10/2018

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le 16/10/2018

SLO

ID : 060-216001743-20181015-DLRG181015005-DE

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Francis LE VAILLANT
Président du Comité de suivi de la concertation